

Recherche sur l'autisme 2010

Dossier de demande de renouvellement de soutien

- Bourses de recherche (doctorats, soutures)
- Projets collaboratifs

(voir modalités au verso)

Depuis 1991, la Fondation d'entreprise Orange soutient les personnes avec autisme et leurs familles. Dans ce cadre, elle subventionne la recherche, la création et l'aménagement de structures d'accueil et la formation des professionnels. A ses côtés, l'Association « Orange Solidarité » en partenariat avec l'association « Volontaires pour les personnes avec Autisme » (VA) réunit les salariés de France Télécom qui, bénévolement et en dehors de leur temps de travail, accompagnent régulièrement une personne avec autisme et sa famille. Pour en savoir plus : <http://www.orange.com/fondation>

La Fondation d'entreprise Orange réunit une fois par an un comité scientifique afin d'étudier l'ensemble des demandes d'aide à la recherche sur l'autisme. Deux types de dossiers sont étudiés : bourses de recherche et projets collaboratifs. Toute recherche (fondamentale ou appliquée) permettant de faire avancer la connaissance sur l'autisme est recevable.

Important :

Les projets devront se référer aux classifications internationales en vigueur C.I.M.10 et/ou D.S.M. IV.

Nous signalons que pour qu'une recherche puisse être publiée dans une revue scientifique internationale, il faut avoir utilisé l'ADI-R pour les évaluations cliniques.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Le dossier de demande de soutien. (à télécharger)

- Le dossier du rapport d'étape complet en trois exemplaires :

Indiquez « original » sur le dossier comportant les signatures et les originaux.

Chaque exemplaire du dossier complet devra être agrafé (agrafage simple, pas de reliure) séparément en évitant toute présentation volumineuse.

L'ensemble du dossier sera transmis à deux rapporteurs.

- Le résumé du rapport d'étape en 13 exemplaires : **celui-ci comprendra 2 pages maximum** et sera transmis à l'ensemble des membres du comité autisme.

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délais ne seront pas examinés.

Calendrier de l'appel à projets :

Lundi 12 avril 2010 : date limite d'envoi* du dossier de demande de soutien
+ des dossiers en 3 exemplaires complets + 13 résumés

*(le cachet de la poste faisant foi)

Judi 10 juin 2010 : réunion du «comité recherche» pour le choix des projets

Courant juillet : réponses aux porteurs de projets et aux boursiers

Les dossiers sont à adresser à :

Fondation Orange
Comité Autisme Recherche
6, place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

RENOUVELLEMENT BOURSES DE RECHERCHE DOCTORAT / POST-DOCTORAT / SOUDURE**Maximum des montants accordés :****doctorat : 32 000 € / post-doctorat : 42 000 € / soudure : 20 000 €**

En application de la Circulaire du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20 octobre 2006, relative à la résorption des libéralités des doctorants et post-doctorants, les sommes allouées à ces derniers doivent désormais être soumises à cotisations sociales et la collaboration entre les parties doit faire l'objet d'un contrat de travail.

La Fondation Orange ne pouvant statutairement financer directement les candidats aux bourses objet du présent appel, elle les versera auprès de l'organisme de recherche proposé par le candidat, à charge pour cet organisme de procéder aux formalités légales nécessaires et de régler les cotisations sociales afférentes à la bourse versée.

Compte tenu des coûts qu'entraînent ces dispositions (les charges sociales représentant près de 50% de la rémunération), la Fondation, à budget mécénat égal aux années précédentes, s'est vue contrainte de réduire de moitié le nombre de bourses à attribuer pour 2010 afin d'inclure les cotisations y afférentes.

Pour le cas où aucun organisme de recherche ne serait susceptible de contracter avec l'attributaire d'une bourse et de prendre en charge le paiement des cotisations sociales, la Fondation se réserve le droit d'annuler le financement du projet.

La candidature est réservée exclusivement aux **doctorants, post-doctorants** ou pour **une soudure** dans l'attente d'intégrer un organisme de recherche (les médecins et psychologues candidats devront avoir une vraie expérience de l'autisme qui sera utilisée dans leur vie professionnelle).

Attention : une bourse de la Fondation d'entreprise Orange n'est pas cumulable avec un autre financement au delà de 1 000 € / mois.

Contenu du dossier :

- Chaque demande devra lisiblement faire apparaître le nom du demandeur, son organisme de rattachement, l'intitulé du projet et le domaine de recherche choisi,
- un résumé d'une page maximum du projet de recherche faisant apparaître le travail spécifiquement confié au candidat, la durée de son travail, les objectifs, méthodes et perspectives.
- **Le rapport d'étape : état d'avancement du projet, les résultats obtenus, perspectives et objectifs 2010-2011.**
- les publications récentes du candidat (depuis 2009) s'il y a lieu.
- Si changement le curriculum vitae résumé du directeur du laboratoire d'accueil (et du laboratoire d'origine pour un post-doc),
- une lettre d'appréciation de la première étape du directeur de thèse (ou du laboratoire d'origine et d'accueil pour les post-doc),
- un rappel bref des moyens (locaux, personnel...) à disposition du candidat,
- le montant de la demande financière à la Fondation Orange, la justification de la durée du financement demandé et une déclaration sur l'honneur des autres sources de revenus,
- une fiche récapitulative précisant les coordonnées juridiques et fiscales complètes de l'organisme (CHU, INSERM, Association,...) susceptible de recevoir et redistribuer la subvention au boursier, et avec lequel une convention de mécénat sera établie. La recherche de cet organisme vous incombe. Pour information, des frais de gestion plus ou moins élevés peuvent être prélevés par cet organisme sur la bourse. En aucun cas, la Fondation Orange ne révisera le montant de la subvention.

Les bourses attribuées par la Fondation Orange feront éventuellement l'objet d'une remise officielle courant septembre ou octobre 2010.

RENOUVELLEMENT PROGRAMME DE RECHERCHE COLLABORATIF

Le programme de recherche doit porter sur l'autisme. Il peut-être fondamental et/ou appliqué. Il est obligatoirement collaboratif et doit être associé à plusieurs équipes cliniques et/ou équipes de chercheurs. Le programme de recherche peut être national ou international.

Le responsable du projet doit être un chercheur d'un organisme public de recherche scientifique et technique ou un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire ou une personne pouvant se prévaloir d'une liste de publications équivalente.

La demande de renouvellement de subvention à la Fondation Orange sera présentée par le responsable du projet, c'est à dire la personne qui coordonne le projet.

Contenu du dossier de renouvellement :

- Chaque demande devra lisiblement faire apparaître le nom du demandeur, son organisme de rattachement, l'intitulé du projet et le domaine de recherche choisi.
- un résumé de rappel du projet d'une page maximum
- Si changement le curriculum vitae abrégé du responsable de chaque équipe et du responsable du projet avec les publications des 5 dernières années,
- Rappel bref des partenaires du projet (équipes intéressées),
- **Le rapport d'étape : état d'avancement du projet, les résultats obtenus, perspectives et objectifs 2010-2011.**
- le budget, la durée estimée de la recherche, le budget global et le budget détaillé année par année,
- le montant de la demande financière à la Fondation Orange et une liste des cofinancements éventuels.